

RENTRÉE SCOLAIRE 2026/2027

GROUPE SCOLAIRE ADRIEN TIGEOT

DOSSIER DE PRESSE
26 AOÛT 2026



Sommaire

ÉDITO	3
I / Des effectifs stables et une organisation inchangée	4
• Des effectifs scolaires stables	4
• Une organisation inchangée de la semaine scolaire	4
2 / Une amélioration continue des conditions d'accueil des enfants	8
• Des écoles mieux adaptées au changement climatique	5
• Des aménagements pour des écoles plus confortables et plus sûres	6
• Aldo Ferraro débute sa mue	7
• Paul Valéry, les études ont débuté	7
3 / Des professionnels de l'éducation aux côtés des enfants	8
• Près de 500 professionnels municipaux aux côtés des enfants et des enseignants	8
• Des professionnels qualifiés pour un accueil en sécurité	9
4 / L'offre péri et extrascolaire	10
• Un accueil de 7h30 à 18h30 adaptés au rythme de l'enfant	10
• Un accueil le mercredi et les vacances	11
5 / Un plan de lecture ambitieux en 2026	12
• Active ton pouvoir de lire	12
• Un abonnement pour chaque enfant de CE1 et de CE2	13
6 / Les assises de l'enfance, de la jeunesse et de la famille	14
• Des assises pour construire collectivement une feuille de route	14
• 4 rendez-vous à retenir	14

Voici ma première rentrée scolaire comme adjoint à l'Éducation. Je l'aborde avec enthousiasme. Je découvre, jour après jour depuis mars, tout ce que la Ville d'Angers peut construire pour ses enfants : 9 300 écoliers dans nos écoles publiques, accueillis de 7h30 à 18h30, le mercredi et pendant les vacances. Et je l'aborde avec la conscience de ce que cela engage : les familles nous confient ce qu'elles ont de plus précieux. Cette confiance ne se décrète pas. Elle se mérite, et elle se prouve.

Les dernières semaines nous l'ont rappelé avec brutalité. Des faits d'une particulière gravité ont été signalés, mettant en cause deux agents d'animation intervenant auprès d'enfants. Dès le signalement, la Ville a saisi la justice, écarté sans délai les agents concernés et accompagné les familles. La procédure judiciaire suit son cours. Il ne m'appartient pas de m'y substituer. Mais il m'appartient de dire aux parents, sans détour : nous avons entendu votre inquiétude, et nous en tirons des conséquences.

Angers s'appuie sur un socle exigeant. Si ce socle est réel, il n'est pas infaillible. Nous le renforçons donc dès cette rentrée : réunions d'accueil périscolaire dans chaque école, trombinoscope affiché et port du badge, charte des bonnes postures professionnelles, présence d'un référent sieste dans les dortoirs (puis d'un deuxième adulte, après la Toussaint), recueil des préoccupations des familles dans chaque établissement, formation-action de tous les animateurs et ATSEM sur les moments où l'intimité de l'enfant est en jeu.

L'été nous a placés devant une autre exigence. Les canicules nous ont conduit à équiper de ventilateurs l'ensemble des salles de classe et à doter les écoles les plus exposées de climatiseurs. C'était une réponse d'urgence, mais une réponse d'urgence ça n'est pas une politique. Nous engageons donc un diagnostic école par école pour identifier les travaux à mener, avec une priorité claire : les protections solaires des huisseries. Dès septembre, des brasseurs d'air seront expérimentés à Victor-Hugo, à Larevellière et dans les dortoirs des Grandes-Maulévries. Et nous poursuivons la végétalisation des cours. Ce sont près de 3 millions d'euros investis, arbres doublés, sols désimperméabilisés. Adapter nos écoles au réchauffement climatique sera l'un des investissements structurants de ce mandat : nous en amplifions l'effort, à Aldo-Ferraro comme à Paul-Valéry, et dans chacune de nos écoles.

Cette rentrée, c'est aussi une belle promesse faite aux enfants : dès octobre, 3 400 élèves de CE1 et de CE2 recevront chaque mois chez eux, gratuitement, le magazine de leur choix. C'est donc le premier acte du plan « Active ton pouvoir de lire ».

Rien de tout cela ne serait possible sans les près de 500 professionnels municipaux : ATSEM, animateurs, responsables éducatifs, équipes de la direction Éducation. Chaque jour, ils accompagnent nos enfants. Je veux ici leur redire ma confiance et ma reconnaissance.

Belle rentrée à tous.



© Thierry Bonnet - ville d'Angers

Antoine Lelarge
*Adjointe à l'Éducation
et à la Famille*

1 / DES EFFECTIFS STABLES ET UNE ORGANISATION INCHANGÉE

Un léger fléchissement des effectifs scolaires

Pour la rentrée 2026/2027, les effectifs scolaires de la Ville d'Angers connaissent un léger fléchissement avec près de 9 195 élèves dans les écoles publiques et 3 950 dans les écoles privées (chiffres prévisionnels de mai, en attente du constat de rentrée).

La Direction académique a acté :

- **6 ouvertures** de classes (dont 4 au titre des dédoublements REP/REP +)
- **9 fermetures** de classes (dont 3 au titre des dédoublements REP/REP +)

	Ouverture	Fermeture
Claude Monet		1 élémentaire
Marcel Pagnol		1 maternelle
Jean-Jacques Rousseau	1 élémentaire (dédoublement)	1 élémentaire (dédoublement)
Robert-Desnos		1 maternelle
Jean Rostand		1 élémentaire
Marie Talet	1 élémentaire (dédoublement)	
Anne Dacier		1 primaire
Annie Fratellini	2 élémentaires (dédoublement)	1 maternelle (dédoublement)
Henri Chiron		1 primaire
Voltaire	2 maternelles (dédoublement)	
Condorcet		1 primaire

Une organisation inchangée de la semaine scolaire

L'organisation des journées scolaires et des horaires en école maternelle et en école élémentaire reste inchangée pour cette rentrée 2026-2027 avec 24 heures d'enseignement réparties :

- Sur 4,5 jours pour les élèves scolarisés en école publique
 - Sur 4 jours pour les élèves scolarisés dans les écoles privées
- Des temps périscolaires à caractère éducatif et social viennent encadrer la journée d'école.

2 / UNE AMÉLIORATION CONTINUE DES CONDITIONS D'ACCUEIL DES ENFANTS

Des écoles mieux adaptées au changement climatique

> Des cours végétalisés :

Sur l'ensemble du mandat précédent, la Ville d'Angers a déployé un budget de près de 3 millions d'euros pour le verdissement des cours d'école. Les projets menés visaient à créer des espaces de fraîcheur dans chaque école, offrir des espaces ombragés, désimperméabiliser les sols et proposer des espaces récréatifs mixtes et diversifiés afin que chacun y trouve sa place.

Ces actions ont permis de :

- Doubler la présence d'arbres dans les cours d'écoles
- Obtenir un ratio minimum de 25% de surfaces végétales — perméables dans les cours d'écoles (soit entre 8 000 et 11 000 m² désimperméabilisés)

Après la végétalisation cet été des écoles Anne-Dacier, Victor-Hugo et Jules-Verne, toutes les cours d'école sont désormais végétalisées ou en attente des dernières plantations d'ici février 2027.

Lors de la canicule de juin 2026, un déploiement massif de ventilateurs a permis d'équiper toutes les salles de classes. Des climatiseurs ont également été mis à disposition dans les écoles plus exposées, ainsi que des brumisateurs dans certains accueils de loisirs

Pour aller plus loin, une expérimentation va être menée dès la rentrée avec l'installation de différents types de brasseurs d'air dans les salles de classe maternelle des écoles Victor-Hugo et Laréveillière et dans les dortoirs du groupe scolaire Les Grandes Maulévries et de l'école Laréveillière.

> Un diagnostic école par école pour engager des travaux

Un diagnostic de l'ensemble des écoles est en cours afin d'identifier les chantiers à mener et engager les travaux au plus vite. La priorité sera donnée aux protections solaires des huisseries.



Des aménagements pour des écoles plus confortables et plus sûres

• Des abords des écoles plus sûrs :

Depuis plusieurs années, la municipalité d'Angers œuvre à faciliter les déplacements, à ouvrir l'espace public aux habitants, aux piétons et aux cyclistes, et à redonner plus de place à la nature en ville. C'est dans ce cadre global qu'un travail a été mené sur les abords organisé autour de 5 leviers forts : concerter, sensibiliser, signaler, aménager et sanctionner. Renforcement de la signalisation routière, travaux d'aménagement, plan de sanction des incivilités, sensibilisation des enfants sur les TAP... les actions se sont déployées sur le territoire avec la volonté d'inviter les Angevins à repenser leur trajet vers l'école. Des rues-écoles (avec une fermeture des rues aux voitures sur le temps d'accueil du matin) sont également mises en place sur 3 groupes scolaires : Anne-Dacier, Parcheminerie et Joseph-Cussonneau.

• Des écoles plus accessibles

Les travaux continus de mise en accessibilité concernaient cet été l'école des Grandes Maulévries. Des aménagements pensés pour faciliter l'accueil et la circulation des personnes en situation de handicap, conformément aux obligations légales en matière d'accessibilité des établissements publics.



• De nouveaux éclairages LED pour 2 groupes scolaires

2 groupes scolaires ont bénéficié cet été d'une solution d'éclairage en LED, moins gourmande en énergie et améliorant le confort visuel des utilisateurs : Annie-Fratellini et Bois-de-Mollières.

• Des écoles mieux sécurisées

L'école René Brossard a été dotée de visiophone afin de mieux gérer et sécuriser les entrées et sorties dans les écoles.



Aldo Ferraro débute sa mue

Après la livraison de l'école Voltaire à la rentrée 2025/2026, c'est désormais l'école Aldo-Ferraro, dans le quartier de Belle-Beille qui se prépare à vivre une vraie transformation dans les années qui viennent. Au-delà de la création d'une nouvelle entrée principale via un parvis au cœur de la coulée verte, le projet prévoit :

- . La création d'un pôle d'accueil administratif
- . La construction d'une nouvelle restauration maternelle et élémentaire
- . La végétalisation des cours et la construction d'un préau en maternelle
- . L'isolation thermique par l'extérieur
- . La réhabilitation des salles de classes
- . Le réaménagement des espaces périscolaires

Les travaux devraient débuter à l'été 2027 pour une livraison à la rentrée 2029.



Paul Valéry, les études ont débuté

Tout comme Aldo-Ferraro, c'est un autre groupe scolaire dans un quartier en rénovation urbaine qui sera prochainement restructuré pour permettre un meilleur accueil des élèves et des personnels éducatifs : l'école Paul-Valéry dans le quartier Monplaisir. Cette réhabilitation consistera notamment à créer une nouvelle restauration, repenser les salles de classe et à végétaliser les cours. Une rénovation énergétique et une mise en accessibilité des bâtiments sont également au programme. Un parvis d'entrée piétonnier sera aménagé côté rue Maurice-Suard. Les travaux devraient débuter normalement à l'été 2028 pour une livraison pour la rentrée 2030.

3 / DES PROFESSIONNELS DE L'ÉDUCATION AUX CÔTÉS DES ENFANTS

De nombreux professionnels municipaux interviennent tout au long de la semaine aux côtés ou en relais des équipes enseignantes. Depuis la rentrée 2022/2023, **ce sont plus d'une centaine de professionnels supplémentaires présents** auprès des petits Angevins. Pour ce faire, la Ville a consenti à une augmentation budgétaire annuelle de 3 millions d'euros, sans augmentation de la fiscalité.

Près de 500 professionnels municipaux aux côtés des enseignants

> **177 ATSEM (agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles)** et 18 apprentis en CAP AEPE seront présents à la rentrée 2026/2027 dans les écoles angevines pour intervenir aux côtés des enseignants sur le temps scolaire et sur les temps périscolaires. Les ATSEM prennent en charge l'accueil du matin (en maternelle et en élémentaire), accompagnent le repas des plus petits et surveillent le dortoir ou les cours de récréation.

Les ATSEM sont déployées à raison :

- D'un ATSEM dans chaque classe de maternelle ;
- De 20 ATSEM en équipe d'appui pour pallier les absences ponctuelles.
- De 15 ATSEM pour pallier aux absences longues

> **313 animateurs** et 6 apprentis BPJEPS

seront présents dans les écoles et accueils de loisirs de la Ville pour prendre en charge les enfants sur l'ensemble des temps péri et extrascolaires. Ils assurent la surveillance de la pause déjeuner, les TAP en maternelle et en élémentaire, les accueils périscolaires du soir, ainsi que les accueils de loisirs (mercredis et vacances). 30 d'entre-eux composent une équipe d'appui pour pallier aux absences ponctuelles.

177 ATSEM interviennent aux côtés des enfants sur le temps scolaire mais aussi pour l'accueil périscolaire du matin ou lors de la pause méridienne comme à l'école Annie Fratellini



Des professionnels qualifiés pour un accueil en sécurité

► Des postes à temps complets et des équipes diplômées

Depuis 2022 la collectivité a complètement réorganisé ses structures périscolaires (garderie, restauration, temps d'activité périscolaire) et extrascolaires (accueils de loisirs des mercredis et vacances). La Ville recrute désormais uniquement des agents diplômés dans le domaine de l'animation (ex : BPJEPS, CPJEPS...) ou de l'enfance (Ex : CAP petite enfance, Licence Science de l'Éducation...) et propose des contrats à temps complet pour ses animateurs. La pérennisation des agents sous forme de contrat long ou de titularisation a permis de fidéliser les personnels et d'attirer les profils les plus qualifiés et expérimentés en matière d'animation et de connaissance des enfants d'âge maternelle et élémentaire.

Un respect strict de la réglementation en matière de recrutement

Depuis 2021, le recrutement des animateurs est réalisé conjointement par la Direction de l'Éducation et la Direction des Ressources Humaines selon une procédure formalisée intégrant plusieurs niveaux de contrôle.

Lors de chaque recrutement ou renouvellement de contrat et lors de la mise en stage d'un agent, la Ville sollicite le bulletin n° 2 du casier judiciaire.

En complément, le Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES) procède aux vérifications réglementaires portant sur :

- le bulletin n° 2 du casier judiciaire ;
- le Fichier judiciaire automatisé des auteurs d'infractions sexuelles ou violentes (FIAISV) ;
- le fichier des cadres interdits d'exercer (CADINT).

Ces contrôles ne s'arrêtent pas au recrutement. À chaque affectation d'un animateur sur un accueil de loisirs pendant les vacances scolaires, une nouvelle vérification est automatiquement réalisée par le SDJES. Cette procédure est renouvelée à chaque période de vacances, soit jusqu'à cinq fois par an, via le logiciel national de téléprocédure des accueils collectifs de mineurs (TAM), utilisé par l'ensemble des organisateurs déclarés auprès de l'État.



4 / L'OFFRE PÉRI ET EXTRASCOLAIRE

Un accueil de 7h30 à 18h30 adaptés au rythme de l'enfant

> L'accueil du matin et du soir

Un service municipal d'accueil fonctionne avant et après la classe, dans toutes les écoles maternelles et élémentaires publiques de la Ville d'Angers :

- L'accueil périscolaire du matin (payant) de 7h30 à 8h35 ;
- L'accueil périscolaire du mercredi midi (gratuit) de 11h45 à 12h30 ;
- L'accueil périscolaire du soir de 16h45 à 17h30 (gratuit) et de 17h30 à 18h30 (payant).

> La pause méridienne

Sur délégation de la Ville d'Angers, le service public de restauration scolaire est assuré par Papillote et Compagnie qui assure la production, la livraison et le service des repas.

L'accompagnement des enfants sur la pause méridienne est pris en charge par des personnels de la direction Éducation (animateurs et ATSEM en maternelle), ainsi que par des intervenants associatifs.

Des ateliers du midi peuvent être mis en place dans certaines écoles sur le temps de pause méridienne auprès des enfants de maternelle ou d'élémentaire. Ils permettent de proposer aux enfants des activités enrichissantes autour du temps de repas.

Il peut s'agir d'activités liées au sport, à la culture, à l'environnement, à la citoyenneté ou aux jeux.

D'une durée d'une heure, ces ateliers gratuits sont encadrés par des animateurs diplômés de la Ville d'Angers ou par des intervenants extérieurs.

> Les temps d'activités périscolaires (TAP)

En maternelle, les TAP se déroulent les lundis, mardis, jeudis et vendredis, de 13h45 à 14h45 et sont adaptés au rythme des enfants :

- La sieste pour les enfants de petite section ;
- La sieste, des temps de repos ou des activités calmes pour les enfants de moyenne section ;
- Des activités non-sollicitantes (des activités encadrées mais non-dirigées où l'enfant est laissé libre de son investissement) pour les enfants de grande section.

En élémentaire, les TAP se déroulent les lundis et vendredis, de 15h15 à 16h45 et couvrent un large choix d'activités correspondant aux thématiques inscrites dans la Politique éducative locale : Sport et santé, Culture, Citoyenneté, sciences et numérique, environnement et transition écologique, jeux, activités manuelles et loisirs créatifs...

Des actions pour un accueil bienveillant, sécurisant et adapté

Pour la rentrée 2026/2027, **8 mesures** seront mises en œuvre pour renforcer le lien entre les familles et les équipes périscolaires et garantir un accueil en toute sécurité :

- Des réunions d'accueil périscolaires dans chaque école publique pour mieux connaître le fonctionnement des différents temps de la journée et les organisations mises en œuvre.
- L'affichage d'un trombinoscope périscolaire au sein de chaque école pour identifier les personnes qui prennent en charge les enfants au quotidien ainsi que le port de badges par les professionnels.
- Le déploiement d'une charte des bonnes postures professionnelles reprenant les attendus pour chaque professionnel auprès des enfants et plus particulièrement auprès des plus petits.

- La présence d'un référent sieste en surveillance dans les dortoirs à compter de la rentrée 2026-2027 pour ne pas laisser un adulte seul avec des enfants.
- La mise en place d'un recueil des événements de préoccupations des familles dans chaque établissement pour une meilleure prise en compte des questionnements des parents.
- La formation-action à destination de tous les animateurs et ATSEM en début d'année scolaire pour organiser tous les points sensibles où l'intimité de l'enfant est au cœur des actes professionnels (ex : le soin à l'enfant, la gestion des temps de repos, le passage aux toilettes).
- Les téléphones portables des animateurs devront rester ranger dans leurs casiers sur le temps de travail.
- Pour les plus jeunes enfants, les passages aux sanitaires seront désormais encadrés par au moins deux animateurs.

Un accueil le mercredi et les vacances

> 40 accueils de loisirs ouverts le mercredi

Pour les enfants scolarisés dans les écoles publiques, l'accueil du mercredi s'effectue à la demi-journée. Les enfants sont pris en charge dès la sortie de l'école par les animateurs qu'ils côtoient déjà au quotidien dans les groupes scolaires pour favoriser la continuité éducative sur l'ensemble de la semaine. Si l'accueil ne se déroule pas sur l'école, un système de transport gratuit est mis en place par la collectivité. Sur la Ville, cela représente plus de **1 800 places** disponibles dans **32 accueils de loisirs**.

Pour les enfants scolarisés dans les écoles privées, l'accueil du mercredi est possible à la journée (les enfants des écoles privées n'ont pas école la journée du mercredi). Ils se déroulent soit dans des accueils de loisirs municipaux, soit au sein d'écoles privées. Ces accueils sont assurés par des animateurs diplômés intervenant également sur les accueils de loisirs pendant les vacances afin de permettre aux enfants de conserver des personnes référentes. Sur la Ville, ce sont près de **400 places** qui sont ouvertes à la réservation dans **8 accueils de loisirs**.

> 1400 places par jour pendant les vacances en accueils de loisirs :

Durant les vacances scolaires, la Ville d'Angers propose près de **1 400 places d'accueil quotidiennes** (soit **+ 40 %** de places en 5 ans) au sein de **18 accueils de loisirs**. Une offre de stages thématiques est également déployée sur chaque semaine de vacances (hormis à Noël) dans les accueils de loisirs pour offrir aux enfants un accueil plus spécialisé autour d'un thème porteur. 6 stages sont proposés sur les petites vacances et une douzaine l'été.



Un nouveau système de réservation testé aux vacances d'automne

De nombreux parents se connectent dès l'ouverture des réservations en accueils de loisirs à chaque période de vacances. Un afflux massif d'utilisateurs – 1 200 à 1 600 utilisateurs selon les périodes vacances – qui entraîne un risque de saturation des serveurs informatiques. C'est pourquoi l'accès à l'Espace Parents est restreint à un nombre d'utilisateurs simultanés à chaque période de réservations.

Afin de faciliter la prise en charge des demandes, un nouveau système de file d'attente sera expérimenté aux vacances d'automne. Il permettra à chaque utilisateur d'être mieux pris en compte, d'avoir une vue sur son temps d'attente estimé avant d'accéder à l'Espace Parents et de bénéficier d'informations en temps réel sur les places disponibles. Le tout avec un système équitable entre tous les utilisateurs connectés avant 9h.

Un flyer à disposition des familles précisera toutes les modalités de fonctionnement de ce système qui vise à mieux organiser le temps d'attente pour accéder à l'Espace Parents et à sécuriser le parcours des utilisateurs dans leurs démarches.

5 / UN PLAN LECTURE AMBITIEUX EN 2026

ACTIVE TON POUVOIR DE LIRE

Une politique municipale ambitieuse va se déployer en 2026 pour accompagner chaque enfant vers le plaisir de lire. Un plan « **Active ton pouvoir de lire** » qui a pour but de :

- développer le langage
- renforcer les capacités cognitives
- développer l'empathie
- favoriser la réussite scolaire
- créer du lien social

Ce plan lecture s'appuie sur de nombreuses actions existantes mises en place, depuis la Petite section jusqu'au CM2 parmi lesquelles :

- Le prix littéraire scolaire Tatoulu pour les enfants de maternelle

- Les clubs coup de pouce « Langage », « Lecture et écriture » ou « Livres » pour accompagner les enfants de Grande section, CP et CE1 vers l'apprentissage de la lecture.
- Les clubs lecture sur les temps du midi ou du soir
- L'accueil des classes en bibliothèque (**2 636 classes en 2025 pour 22 039 enfants accueillis**)
- L'organisation de TAP dédiés à la lecture ou à l'écriture (ex : TAP journalisme)
- Le dispositif « mordus de livres » qui favorise le don de livres et la rencontre d'auteurs pour les enfants de CP des quartiers prioritaires.
- Le déploiement de BCD (Bibliothèque Centre Documentaire) dans les écoles et accueils de loisirs



Un abonnement pour chaque enfant de CE1 et de CE2

Dès le mois d'octobre, près de **3 400 enfants** de CE1 et de CE2 scolarisés dans les écoles publiques et privés de la Ville d'Angers recevront **gratuitement** dans leur boîte aux lettres, tous les mois pendant 1 an, le magazine de leur choix parmi un panel de **9 titres identifiés**. Histoires à lire et partager, magazine de découvertes ou de sciences, ces titres s'adaptent aux envies des enfants et à leur niveau de lecture. De quoi faciliter l'entrée dans la lecture, encourager le plaisir de lire ou encore développer l'autonomie de nos jeunes lecteurs mois après mois.

La liste des magazines :

- . Pirouette
- . J'aime Lire
- . J'apprends à lire (CP/CE1)
- . Les belles histoires
- . Wapiti
- . Sciences et vie découvertes
- . Images Doc
- . J'aime Lire Max
- . Histoires vraies



L'ensemble des magazines seront aussi disponible sur chacune des écoles afin de créer des ponts sur les temps scolaires ou périscolaires.



UN ABONNEMENT QUI CORRESPOND À CHAQUE ENFANT

Chaque élève de CE1 et CE2 choisit le magazine qui lui ressemble.



PREMIERS LECTEURS — 6-7 ans






CURIEUX DU MONDE — 7-9 ans





EXPLORATEURS ET PASSIONNÉS — 8-10 ans




-  **3400** enfants concernés
-  **9** magazines jeunesse sélectionnés
-  **1** choix par enfant
-  **1** magazine reçu chaque mois
-  **PREMIER NUMÉRO REÇU À PARTIR DE OCTOBRE 2026**



L'enfant devient acteur de son parcours de lecteur en choisissant le magazine qui lui plaît.



Lire aujourd'hui,
grandir demain



6 / LES ASSISES DE L'ENFANCE, DE LA JEUNESSE ET DE LA FAMILLE

Grande priorité du mandat, l'Education est au cœur des préoccupations municipales pour les 6 années à venir. C'est en ce sens que des Assises de l'enfance, de la jeunesse et de la famille se tiendront à Angers à l'automne.

Des assises pour construire collectivement une feuille de route

Les assises de l'enfance, de la jeunesse et de la famille constitueront un temps fort de réflexion, d'échange et de co-construction, réunissant l'ensemble des acteurs qui accompagnent les enfants, les jeunes et leurs parents au quotidien.

Face aux évolutions de notre société et aux nouveaux défis auxquels sont confrontés les enfants et les professionnels, il est essentiel de croiser les regards, de partager les expériences et de construire des réponses collectives.

Ces Assises ont pour ambition de faire le point et de faire émerger des propositions concrètes, mais aussi de renforcer les coopérations entre les différents acteurs du territoire.

Elles permettront d'identifier les enjeux prioritaires, de valoriser les initiatives existantes et de dessiner ensemble les perspectives d'une politique éducative toujours plus cohérente, ambitieuse et adaptée aux besoins, pour aider notre jeunesse à toujours mieux «Grandir à Angers».

4 rendez-vous à retenir

- **Jeudi 1^{er} octobre / 8h30-17h** >
Petite Enfance et famille (0-3 ans)
- **Mercredi 18 novembre / 8h30-17h**
> Enfance (3-11 ans)
- **Mercredi 16 décembre / 8h30-17h**
> Jeunesse (11-18 ans)
- **Vendredi 15 janvier / 9h-12h**
> Plénière de restitution au centre des congrès - Angers

Chaque journée sera l'occasion d'accueillir un ou plusieurs grands témoins inspirants pour lancer les réflexions de la journée. Des temps de travail en ateliers (entre 9 et 12 ateliers par journée) seront ensuite proposés pour un travail collectif plus ciblé.



GRANDIR
— à Angers —



CONTACT PRESSE

Service des Relations presse de la Ville d'Angers /

Angers Loire Métropole

02 41 05 47 21

relations.presse@ville.angers.fr

presse.angers.fr